

La dette des

s t u d e n t s

**Un nouveau système d'aide
financière aux apprenants
du postsecondaire**

**Association
des collèges
communautaires
du Canada (ACCC)**



L'accessibilité est un concept, un mot clé que l'on utilise couramment quand vient le temps de traiter de la question de l'enseignement et de la formation postsecondaire au Canada. Mais ce terme ne s'est pas traduit en gestes concrets pour la majorité des étudiants. Pourquoi? La dette des étudiants. Attribuable à des frais de scolarité élevés, à des régimes de remboursement coûteux et au sous-financement, la dette chronique des étudiants menace de réduire l'accessibilité aux études postsecondaires dans le contexte canadien.

L'éducation devient inaccessible en raison de divers facteurs, dont le sous-financement des régimes, la baisse du revenu réel des familles, le chômage régional, l'érosion des programmes d'aide financière aux étudiants et les coûts croissants liés à suivre une formation postsecondaire. Ceux qui s'endettent s'exposent de plus en plus à un fardeau d'endettement élevé et à un avenir incertain.

Le plus récent rapport pancanadien de Statistique Canada sur l'éducation révèle un «écart grandissant» entre les étudiants de familles riches et pauvres qui s'inscrivent dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Source : Spectre of debt drives young Canadians away from school, *The Ottawa Citizen*, le 5 septembre 2000

Comme la plupart des questions sociales, le problème de la dette des étudiants implique une responsabilité partagée entre plusieurs intervenants : les entreprises, les institutions financières, l'industrie, les syndicats, les établissements d'enseignement publics et privés, les gouvernements fédéral et provinciaux et les étudiants eux-mêmes. Tous ont leur mot à dire dans la recherche de solutions à ce problème.



Quelques enjeux majeurs

La hausse alarmante de la dette des étudiants indique l'émergence d'un problème économique, éducationnel et social qui pourrait bientôt atteindre des proportions inquiétantes.

Normalement, l'éducation et la formation ont un effet positif sur le développement économique du pays et contribuent à la réduction de la pauvreté ainsi qu'aux coûts sociaux et financiers connexes. Celui-ci pourrait être compromis par un manque d'accessibilité aux études postsecondaires.

Dans le cadre de leurs efforts en vue de réduire les dépenses et obliger les emprunteurs à être plus responsables de leurs dettes, nos gouvernements ont poursuivi des politiques et des pratiques qui ont contribué à augmenter la dette des étudiants jugées intimidantes et abaisantes par les emprunteurs.

Les programmes institutionnels et gouvernementaux de bourses d'études ont pris du temps à se développer et ils accusent un retard important depuis le retrait des programmes de subventions.

La confusion qui découle de la complexité et de l'existence de nombreux mécanismes d'aide financière pour les apprenants du postsecondaire ajoutent à l'inaccessibilité de l'aide financière pour beaucoup d'entre eux.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est le mieux connu, mais il a été assujéti aux nombreuses forces du changement qui ont touché notre économie, nos gouvernements, nos milieux de travail et nos collectivités. La hausse rapide du niveau d'endettement attribuable aux prêts étudiants depuis 1995-1996 est le produit de la convergence de nombreuses forces sociales et économiques, dont :

- la diminution des revenus réels;
- des réductions dans les transferts de paiement et l'aide fédérale;
- des changements au système d'assurance-emploi;
- des changements aux politiques provinciales d'aide sociale.

Un aperçu des autres mécanismes de financement :

- Programmes provinciaux et territoriaux d'aide aux étudiants
- Régime enregistré d'épargne-études
- Assurance-emploi
- Fonds des bourses du millénaire
- Prêts commerciaux
- Subvention canadienne pour l'épargne-études
- Défense nationale
- Réadaptation professionnelle des personnes handicapées
- Anciens combattants
- Employeurs et syndicats
- Affaires indiennes et du Nord canadien
- Programmes des Premières nations
- Programmes des Indiens non inscrits et Métis
- Aide sociale — provinciale, territoriale et municipale
- Indemnisation des accidents du travail
- Apprentissage
- Bourses d'études

Les situations qui doivent être améliorées :

- la prolifération de programmes de recyclage incompatibles et certains programmes d'aide qui se sont développés en marge du système de prêt pour essayer de répondre aux besoins exprimés par différents groupes;
- les nombreuses restrictions quant à l'accessibilité au système de prêt;
- l'absence de souplesse dans le montant maximum accordé pour des prêts malgré la hausse des coûts liés aux études et l'émergence de besoins nouveaux;
- la réponse inadéquate aux nouvelles réalités concernant l'âge des apprenants ainsi que leur contexte d'étude;
- la réduction ou le retrait des subventions;
- le transfert des coûts de l'éducation aux apprenants;
- les étudiants qui rencontrent de la difficulté à rembourser leur dettes;
- un régime de remboursement de prêts inadéquat et peu encourageant.

Systeme d'aide financière aux apprenants

La mise en oeuvre d'un nouveau système d'aide financière aux apprenants doit être guidée par les principes suivants :

Universalité : Le système doit être accessible à tous les apprenants qui suivent un programme d'étude à divers moments de leur vie. Le nouveau système doit reconnaître, dans ses objectifs et ses mécanismes, que les apprenants canadiens y ont accès sans égard à leur groupe d'âge, leur situation familiale ou leur réalité sociale et économique.

Responsabilité : Le système doit reconnaître à la fois la responsabilité financière de la société canadienne envers les apprenants et la responsabilité des apprenants face à leur engagement envers leur collectivité et face au remboursement de leurs dettes. L'éducation postsecondaire est devenue une nécessité de base pour la plupart des Canadiens. À l'instar des études secondaires, elle est un préalable pour participer pleinement à l'économie et à la société.

Transférabilité : Les apprenants doivent être en mesure d'utiliser leur aide financière où que ce soit au pays ou même à l'international, s'il y a lieu. Les étudiants doivent pouvoir étudier là où ils croient satisfaire de la façon la plus adéquate leurs besoins d'apprentissage et ce dans n'importe quelle partie du monde ou du Canada. Les obstacles que posent les programmes provinciaux et nationaux vont à l'encontre du but recherché dans un milieu qui privilégie une main-d'oeuvre possédant des connaissances et une ouverture sur le monde.

Simplicité : Un programme, un formulaire de demande, une évaluation et un système compréhensible et facile à gérer. Dans le contexte actuel, les apprenants sont obligés de prendre des décisions qui transformeront radicalement le reste de leur vie dans un cadre marqué par la confusion, la désinformation et la crainte. Peu d'apprenants, et de surcroît peu de spécialistes de l'aide financière comprennent les dispositions et les conditions de tous les programmes qui existent à l'heure actuelle.

Rationalité : Idéalement, toutes les formules d'aide financière aux étudiants devraient être regroupées dans un seul programme. À tous le moins, on devrait éliminer le double emploi et réduire sensiblement le nombre de programmes d'aide financière pour les études et la formation. La prolifération des programmes d'aide financière est un indice de l'insuffisance des programmes de prêts et de soutien du revenu dans les différentes provinces et dans les différents territoires. Les apprenants ne devraient pas se retrouver pris dans l'étau des structures administratives. Le nouveau système d'aide financière devrait avoir suffisamment de souplesse et de réceptivité pour supprimer la prolifération des programmes.

Souple et adaptable : La conception et le modèle de mise en oeuvre de l'aide financière étudiante devraient répondre à un éventail varié et croissant de besoins. Le nouveau système devrait être conçu pour tenir compte de la diversité de la population, des changements rapides, de la diversité culturelle, de la réalité de l'acquisition continue du savoir et des emplois et carrières multiples au 21^e siècle. Le système doit être assez souple pour s'adapter aux besoins très variés des apprenants.

Recommandations

Recommandation n° 1 : mettre en place un nouveau système.

- Les deux paliers de gouvernement devraient concevoir et mettre en oeuvre un nouveau système d'aide financière pour les apprenants qui tient compte de la complexité et de la diversité des apprenants.
- L'universalité, la responsabilité, la transférabilité, la simplicité, la rationalité et la souplesse sont les principes qui doivent guider l'élaboration du nouveau système.
- Le nouveau système doit accorder aux apprenants un niveau de subvention important pendant les deux premières années.
- Le nouveau système doit refléter le coût de la vie en région et tenir compte des besoins et de contraintes liés au déplacement.
- Le nouveau système doit aussi prévoir une assurance-maladie complémentaire et une assurance de soins dentaires.

Recommandation n° 2 : créer un environnement favorable aux apprenants.

- Les deux paliers de gouvernement devraient offrir aux apprenants des mesures d'aide et des services tels la planification financière, l'aide scolaire et l'orientation professionnelle tant au secondaire qu'au postsecondaire.
- Les deux paliers de gouvernement devraient encourager les établissements postsecondaires à intervenir afin de favoriser la réussite et la diplomation dans un délai raisonnable et faciliter, s'il y a lieu, le transfert interétablissement.

Recommandation n° 3 : réduire la dette existante.

- Atténuer le fardeau de l'endettement actuel des apprenants en leur offrant des conseils de planification financière.
- Augmenter les déductions d'impôt pour faciliter le remboursement des prêts.
- Ne pas obliger les apprenants à rembourser ni le capital ni les intérêts tant et aussi longtemps qu'ils sont en chômage ou dans un emploi sous-payé par rapport à leur niveau de formation.
- Garantir un taux d'intérêt fixe à l'égard de tous les prêts étudiants qu'ils soient passés, présents ou futurs.
- Prévoir des mesures pour favoriser le remboursement complet ou hâtif.
- Éliminer le traitement discriminatoire associé aux déclarations de faillite des étudiants.

Recommandation n° 4 : poursuivre la recherche sur l'endettement étudiant.

Les questions suivantes devraient faire l'objet de recherche.

- Les motifs qui rendent les apprenants incapables de rembourser la dette liée au prêt étudiant.
- Le niveau d'endettement parallèle des apprenants et de leurs familles en dehors du Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Les conséquences sociales et économiques à long terme de l'endettement étudiant.
- Les phénomènes liés à l'aversion de certains apprenants face à l'endettement.

Le Canada doit devenir une société scolarisée qui offre un enseignement postsecondaire accessible

L'APPRENTISSAGE \neq ENDETTEMENT

